19me Année. — N° 3850 1re EDITION (paraissant le soir) Vendredi 1er Janvier 1875

BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS :

ROUBAIX-TOURCOING : Trois mois, 12 fr; Six mois, 22 fr.; Un an, 44 f.
LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr.; — L'abonnement continue, sauf avis contraire.
ANNONCES : 20 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes »
— On traite à forfait —

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT : A. REB...

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT ANNONCES : *A ROUBAIX*, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; ... chez M. Séghin, libraire, rue de la Chaussée ; *A Paris*, chez MM. H. Lafitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; *A Bruxelles*, à l'*Office de Publicité*, rue de la Madeleine et ... J.-B. Pardon et Fils, 26, Chaussée d'Alsemberg, à Saint-Gilles-Bruxelles.

Heures de départ des trains : *Roubaix à Lille*, 5 13, 7 18, 8 13, 9 43, 11 46, m., 12 23, 1 58, 2 39, 5 13, 6 18, 7 25, 8 28, 9 38, 11 08, s. *Roubaix à Tourcoing-Mouscron*, 5 36, 7 18, 8 45, 10 15, 11 25 m., 1 20, 2 45, 5 16, 5 38, 7 28, 8 23, 10 26, ... *Lille à Roubaix*, 5 15, 6 55, 8 22, 9 55, 11 05, 12 57, 2 22, 4 47, 5 20, 6 55, 8 00, 10 13, 11 15. *Tourcoing à Roubaix et Lille*, 5 05, 7 10, 8 35, 9 40, 11 31, 12 15, 1 50, 4 31, 5 05, ... 8 28, 11 00. *Mouscron à Lille*, 6 58, 9 22, 11 20, 11 57, 2 13, 4 47, 5 49, 7 02, ...
DIMANCHES ET FETES : Tourcoing à Mouscron, 7 27, 7 36 soir; *Mouscron à Tourcoing*, 8 00 soir

BOURSE DE PARIS

DU 30 DÉCEMBRE	
3 0/0	61 50
4 1/2	90 00
Emprunts (5 0/0)	99 55
DU 31 DÉCEMBRE	
3 0/0	62 05
4 1/2	90 25
Emprunts (5 0/0)	99 72 1/2

ROUBAIX, 31 DÉCEMBRE 1874.

BULLETIN DU JOUR

La disponibilité et la réserve de l'armée active, l'armée territoriale et la réserve de l'armée territoriale comprenant près de 2 millions d'hommes âgés de 20 à 40 ans environ, c'est-à-dire la plus grande partie de la population réellement virile qui existe en France, on conçoit sans peine l'intérêt qui s'attache aux diverses mesures qui les concernent, puisque ces mesures réagissent inévitablement sur la société tout entière.

Au nombre des dispositions législatives qui, à ce point de vue, exerceront la plus grande influence sur notre état social, il faut assurément ranger le projet de loi dont le Président de la République et le ministre de la guerre ont cru devoir saisir la commission de l'armée, et qui rend justiciables des conseils de guerre et passibles des peines édictées par le Code de justice militaire tous les hommes dont il s'agit, sans exception, qu'ils soient officiers ou sous-officiers, soldats ou simplement à la disposition de l'autorité militaire, non seulement lorsqu'ils seront appelés pour les manœuvres périodiques, les exercices ou les revues auxquels ils sont assujettis à dater du jour de leur convocation jusqu'à celui de leur retour dans leurs foyers, mais encore pour s'être livrés, en dehors de ces réunions et se rendant ou *étant rendus dans leurs foyers*, à des outrages par paroles, gestes ou menaces, soit envers des chefs militaires appartenant à l'armée ou au recrutement, soit envers la gendarmerie, pour ce qui concerne le service militaire.

Le gouvernement a voulu en effet pouvoir réprimer énergiquement les fautes contre le devoir militaire que les hommes dont il s'agit seraient tentés de commettre alors même qu'ils ne seraient plus sous les armes, et notamment les actes d'insubordination dont ils se rendraient coupable, au lendemain de leur période de service ou de manœuvres et en rentrant dans leurs foyers, à l'égard de leurs chefs de la veille, destinés à devenir encore à une prochaine prise d'armes.

Le cas où des réservistes et des hommes de l'armée territoriale se montreraient en uniforme et sans armes dans des rassemblements tumultueux a été également prévu. Il leur serait fait application de l'article 225 du Code de justice militaire.

Mais dans l'état actuel de nos mœurs et de nos habitudes, les changements les plus graves consistent évidemment dans les obligations nouvelles imposées aux hommes de vingt-cinq à quarante ans, qui voudront changer soit de résidence, soit de domicile.

Tout homme à la disposition de l'autorité militaire ou faisant partie, *à un titre quelconque*, de la disponibilité, de la réserve de l'armée active, de l'armée territoriale et de la réserve de ladite armée, qui changera soit de domicile, soit même de résidence, devra en effet désormais soumettre le titre constatant sa position, sous le rapport du recrutement, au visa du commandant de la brigade de gendarmerie de la localité qu'il quitte, et, s'il ne sort pas du territoire français, au visa du commandant de la gendarmerie de la localité où il ira s'établir.

Bien que ce visa ne devienne obligatoire qu'autant que l'homme à la disposition de l'autorité militaire ou faisant partie de la disponibilité ou de la réserve de l'armée active s'absentera pour plus d'*un mois*, et l'homme de l'armée territoriale ou de la réserve de cette armée pour plus de *deux mois*; il y aura là certainement une gêne qui ressentira vivement, surtout à l'époque des vacances et des voyages, notre population.

Les infractions aux prescriptions que nous venons de faire connaître seront cependant sévèrement réprimées.

Des peines plus ou moins graves viendront également frapper ceux qui seront reconnus coupables l'avoir excité ou favorisé le passage ou l'établissement à l'étranger, sans esprit de retour, d'un homme susceptible de faire partie de l'une quelconque des diverses catégories de l'armée, soit avant le tirage au sort, soit après l'immatriculation sur les registres ou sur les contrôles.

Enfin tout homme ayant déjà passé sous les drapeaux et appartenant, à quelque titre que ce soit, à la réserve de l'armée qui, en cas de convocation, ne se rendra pas à sa destination dans les délais fixés, alors même qu'il n'aurait servi que dans l'armée auxiliaire (garde nationale mobile et corps francs légalement reconnus), sera considéré comme deserteur et puni comme tel.

Il faut revenir à la très-curieuse mystification dont la *Gazette de l'Allemagne du Nord* a été victime. Nous voulons parler du fameux attentat projeté contre M. de Bismark. Le M. Duchesne dont on faisait le héros de ce noir complot, raconte dans une lettre écrite à la *Gazette de Liége* ce qui lui est arrivé.

C'est à la suite d'un dîner où le brave homme paraît avoir bu un peu plus que de raison qu'on lui a fait signer, sans qu'il en eût conscience, la lettre au prélat français, où il proposait d'assassiner M. de Bismark.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* ajoute qu'on nous fit surveiller, lui et moi, qu'on apprit que je me proposais de faire un voyage en Allemagne, mais qu'un ami me fit savoir que je ferais mieux de ne pas franchir la frontière, et que j'abandonnai mes projets de voyage. Autant d'affirmations, autant de mensonges, monsieur le directeur.

Comme il est faux que j'aie jamais songé à tuer M. de Bismark, il est également faux que je me sois proposé de faire un voyage en Allemagne, il est faux qu'un ami m'en ait détourné, et faux encore que j'aie dû abandonner n'importe quel projet à ce propos.

Telle est ma confession, sincère et complète. Jugez si la *Gazette* prussienne a le droit de dire après cela que « les circonstances excluent toute idée d'une mystification.

Cette *Gazette* même doit reconnaître que j'ai toujours été honnête homme, « menant une vie régulière, marié, ayant des enfants, ne fréquentant ni pendant le jour ni le soir le café, d'une famille honorable, allant à la messe et à confession, faisant en général l'impression d'un homme sérieux et rassis, dans l'aisance et d'une instruction suffisante. » Je m'honore d'obtenir ces bons témoignages du journal qui m'accuse d'un crime odieux, mais je le mets au défi de prouver que je ne les mérite pas après comme avant le tour que m'a joué un farceur imprévoyant.

Nous ne reviendrons plus sur cette amusante aventure, qui, évidemment, mettra de méchante humeur les officieux de Berlin. Et que devient maintenant ce télégramme du *Times* d'après lequel la crainte des complots des ultramontains empêche M. de Bismark de se promener hors de ses jardins ?

LETTRES DE PARIS

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*.)

Paris, mercredi 30 décembre.

Vous connaissez cet aphorisme dont je ne discuterai pas l'excellence : heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire. Il est certain que si toutes nos années ressemblaient à celle qui finit, nous devrions, en vertu de l'axiome qui précède, passer pour le peuple le plus heureux de la terre. En effet les événements politiques se peuvent résumer en deux mots : l'ordre matériel n'a pas été troublé, et l'on cherche des solutions pour l'avenir. Le fait le plus important de l'année, celui qui a donné la plus large satisfaction aux intérêts, c'est l'abondance de la récolte. Voilà assurément l'événement capital de l'année 1874. On l'eut peut être appelée l'année de la comète si nos savants, piqués d'émulation, ne s'avisaient d'en découvrir une chaque mois. Qu'on l'appelle comme on voudra, elle aura au moins été une période de repos, et quand nous la comparons à des époques rapprochées de nous, et qui ont laissé de si cruels souvenirs, nous sommes tentés de nous réjouir de n'avoir presque rien à dire de celle-ci.

L'incertitude continue de régner à propos des résolutions du gouvernement; et il y a encore des gens qui croient que pour ses étrennes la France sera dotée d'un ministère vigoureusement composé. Sept jours seulement nous séparent de la rentrée de l'Assemblée. Nous persistons à croire que rien ne sera changé dans le haut personnel administratif avant le 5 janvier. Tout ce qu'on dit et tout ce qu'on écrit pour ou contre le remaniement du cabinet ne peut être que pures suppositions. Le gouvernement ressemble à un homme embarrassé pour prendre une décision à la veille d'événements dont il ne peut à l'avance déterminer la portée et qui se dit : attendons à demain, c'est peut-être plus prudent. Nous ne pouvons le blâmer de cette temporisation, puisqu'il a déclaré qu'il était prêt à subir l'impulsion de l'Assemblée avant de se résoudre à la lui donner lui-même.

Il en est pour le changement de ministère comme pour les prochaines élections législatives. Depuis quelques semaines les journaux annoncent que toutes les élections complémentaires seront fixées au premier dimanche de février. Or, personne ne peut avoir de renseignements précis sur le jour du scrutin, par cette raison bien simple que les ministres qui doivent fixer la date ne sont pas encore nommés. Ce n'est pas le Cabinet actuel, à la veille de sa retraite, qui prendra une résolution susceptible de gêner son successeur.

Plusieurs réunions de députés ont eu lieu hier et avant-hier ; mais elles avaient un caractère absolument privé : tout se bornait à des échanges d'idées et de nouvelles.

Si nous devons constater les embarras du gouvernement, il faut comme compensation reconnaître que ses adversaires éprouvent de graves difficultés pour se mettre d'accord. Tout est pour eux sujet de dissentiment, aussi bien pour des lois de détail que pour des lois d'ensemble. Ainsi, à gauche, la question de l'enseignement supérieur suscite des divisions entre les divers groupes, et, quant aux lois constitutionnelles, il n'y a pas encore de plan de campagne arrêté. Les influences de M. Thiers, de M. Gambetta et des républicains septennalistes se combattent et se paralysent. On sait bien qu'on attaquera le gouvernement, mais on ne sait pas encore sur quel point on engagera le combat, ni quels orateurs devront porter les premiers coups.

Il paraît décidé qu'un projet d'impôt sur le revenu sera déposé dès la rentrée de l'Assemblée par M. Casimir Périer et quelques-uns de ses amis. Nous ne connaissons pas les dispositions de ce projet qui doit frapper d'un droit fixe tout revenu au-dessus de 1,500 fr.

Nous savons seulement que les employés de l'Etat seront assimilés aux possesseurs de revenu. Reste à déterminer ce qu'on entend par revenu, et si l'on doit frapper le bénéfice net de chaque individu ou le chiffre des sommes qui passent par la caisse.

Attendons avant de nous prononcer sur ce projet de loi qu'il soit déposé sur le bureau de la Chambre; il touche à la question la plus grave de ce temps ci : l'impôt sur le capital. Nous verrons si M. Casimir Périer ne se fait pas, dans le vouloir, le porte-voix de ceux qui ont déclaré la guerre au capital.

Une activité dévorante règne au Nouvel-Opéra, car l'inauguration reste fixée au 6 janvier. Pendant que les ouvriers de tous les corps de métiers sont répandus dans l'immense monument, clouant, brossant, essuyant, les répétitions se succèdent presque sans interruption sur la scène. Il paraît qu'hier soir on a décidé que la loge... du souffleur était trop haute et quelle devra être réduite. M. Garnier cherche toujours un moyen d'éclairer la partie inférieure de la salle. Quelqu'un disait qu'on ne parviendrait à répartir également la lumière qu'en disposant dans le lustre de puissants réflecteurs.

On annonce l'arrestation de M. Susini, le Havanais célèbre par la fabrication des cigarettes à l'aide de machines perfectionnées. On ne connaît pas encore les motifs de cette arrestation.

Le froid persiste à Paris, à la grande joie des patineurs et des possesseurs de belles fourrures. Cette après-midi tout le Shating Club était au Bois de Boulogne. Les petits marchands des boulevards préféreraient que le thermomètre marquât dix degrés de plus, car les acheteurs se font rares, les flâneurs aimant mieux rester au coin de leur feu.

Paris, 30 décembre.

Le gouvernement, ou du moins ses agents, comme il résulte de la correspondance échangée entre M. de Bourgoing et le préfet de la Nièvre, après avoir, tout au moins indirectement, encouragé une candidature bonapartiste, semble vouloir maintenant commettre une autre faute, en encourageant, dans les Côtes-du-Nord, une candidature du centre gauche, celle de M. de Flavigny. La mise à la retraite de M. le comte de Rochefort, préfet de ce département, paraît n'avoir pas eu d'autre but, les patrons de cette candidature républicaine n'ayant pas jugé M. de Rochefort suffisamment zélé. L'*Indépendance Bretonne* confirme la démarche collective faite par les députés conservateurs des Côtes-du-Nord auprès de M. le ministre de l'intérieur pour protester contre une mesure qui est à la fois une injustice manifeste et un fâcheux symptôme. Le général de Chabaud-Latour, tout en exprimant ses regrets, aurait ajouté cette parole qui est le mot de toutes les révolutions : « Il est trop tard. » L'honorable rédacteur en chef de l'*Indépendance Bretonne*, M. Louis d'Estampes, en protestant aussi contre une manœuvre destinée à favoriser le centre gauche, conclut comme il suit :

« Le maréchal, au reste, est maintenant averti. La protestation que nous formulions dans le numéro du 18 décembre a reçu le précieux appui de notre députation conservatrice, à laquelle nous adressons nos vives félicitations pour l'énergique empressement qu'elle a mis à défendre les droits d'un préfet injustement sacrifiés et pour la vigueur avec laquelle elle a rappelé le ministère au respect des engagements du 24 mai 1873.

» Pour nous, comme pour l'immense majorité des électeurs du département, le septennat ne doit pas aboutir à la République, car il a été créé pour en débarrasser la France.

» Les ministres passent, mais notre dévouement reste, car il s'appuie sur la fidélité aux vrais principes religieux et sociaux dont la République dite ou non conservatrice est la négation absolue. »

Je vous ai parlé plusieurs fois de l'*Echo de Rome*, intéressant recueil hebdomadaire honoré de deux Brefs de Sa Sainteté le Pape Pie IX, et qui avait pour sous-titre : Organe de la défense de l'Eglise et du Saint-Siége. Vous serez peut-être étonné d'apprendre que cette feuille vient d'encourir les rigueurs de la justice française.

Par jugement du tribunal correctionnel en date du 24 décembre dernier, M. Victor Palmé, son éditeur, a été condamné à trois mois de prison et 1.000 francs d'amende; son imprimeur, M. Martiast, à 1.000 francs.

Le lendemain, 25 décembre, un arrêté de M. le gouverneur de Paris a prononcé la suppression du journal.

Cette triple peine : prison, amende, suppression, n'est appliquée du même coup qu'exceptionnellement, et beaucoup regrettent qu'elle ait frappé un éditeur aussi recommandable que M. Victor Palmé. On dit que l'ambassade italienne est intervenue directement et qu'il a fallu prendre en considération sa démarche, soit; mais, d'un autre côté, dans tout procès on invoque des circonstances atténuantes, et il me semble qu'elles ne manquaient pas à M. Palmé. En effet, on ne lui a compté pour rien l'œuvre colossale des Bollandistes, les *Acta Sanctorum* réimprimés par lui en 2 volumes in folio; pour rien, le recueil des Historiens des Gaules (23 volumes in folio), pour rien l'*Histoire littéraire de la France* par les Bénédictins de Saint-Maur (15 vol. in folio); pour rien le *Gallia Christiana* (16 vol. in folio); — le premier, œuvre immense qui intéresse le monde entier; les quatre autres, prodigieux et unique monument de notre glorieuse histoire nationale et de notre grande littérature française.

D'autre part, le journal semblait exclure par lui-même ces excessives rigueurs : ce n'était qu'une simple feuille hebdomadaire, partant assez restreinte quant au nombre de lecteurs, et n'ayant jamais appelé sur elle l'attention de l'autorité. Eh bien, rien n'y a fait non plus, on l'a traitée comme l'un des plus grands et des plus influents organes de publicité, comme une feuille incorrigible et opiniâtre à mal faire.

Tout cela est bien triste, bien affligeant, prend au cœur véritablement; si l'on y voit une nécessité du moment, on doit y voir surtout la conséquence des humiliations que la Révolution, nos perpétuels changements, et nos divisions actuelles attirent sur nous. Plus de grandeur, plus d'indépendance, tout le monde vient faire le maître chez nous ! Hier l'Allemagne, notre vainqueur; hier l'Italie, notre obligée; hier l'Espagne, notre inférieure; demain, ce sera la faible Suisse, ce sera la république d'Andorre qui nous chercheront querelle, et nous devons nous justifier, au besoin nous incliner. L'union fait la force, la division fait la faiblesse, la décadence la ruine.

Aujourd'hui, mercredi 30 décembre 1874, en l'étude de Me Bezancon, notaire à Paris, 8, quai du Louvre, la propriété et le titre de la *Gazette de France* ont été vendus aux enchères publiques.

L'adjudication a eu lieu au profit de M. Janicot, dernier enchérisseur, moyennant les prix et charges, s'élevant à près de 200.000 francs.

La Société formée en 1848 par M. de Lourdoneix a deux fois, en 1864 et en 1870, atteint son terme.

Pour se conformer aux prescriptions de ses statuts et aussi à celles de la loi de 1867 sur les sociétés en commandite, les actionnaires réunis en assemblée extraordinaire, ont décidé que la propriété et le titre du journal seraient mis en vente dans la forme que prescrivaient les statuts de la société.

L'annonce de cette mise en vente de la *Gazette de France* avait donné lieu à des bruits malveillants sur la situation du journal; ils étaient sans aucun fondement, car la *Gazette* n'a pas eu, depuis 27 ans, un chiffre aussi élevé d'abonnés et de tirage.

Quelques tentatives ont été faites, pendant les enchères, pour enlever la propriété de la *Gazette de France* à la cause royaliste, mais ces tentatives ont échoué et nous sommes heureux de voir que la propriété de ce vétéran de la presse royaliste reste entre les mains de son habile et vaillant directeur M. Janicot.

P. S. Une entrevue a eu lieu, ce matin, à l'Elysée, en présence du maréchal de Mac-Mahon, entre les membres influents des différents groupes de l'Assemblée. Nous pouvons citer les noms de MM. Buffet, Dufaure, de Broglie, Pasquier, Depeyre, Léon Say, de Kerdrel, Chesnelong, Hamille et de deux ministres, le duc Decazes et M. Chabaud Latour.

Le but de cette entrevue était d'arriver à une entente sur les lois constitutionnelles. Cette réunion a duré de neuf heures à midi et demi. Une nouvelle réunion doit avoir lieu aujourd'hui à 3 heures, mais il résulte de nos informations qu'on est très éloigné de s'entendre, contrairement aux informations des journaux officieux.

DE SAINT-CHÉRON.

NOUVELLES DE BELGIQUE.

Voici un avis intéressant nos compatriotes que leurs affaires appellent en Belgique. — Les voyageurs venant de France par les trains de nuit éprouvent généralement quelque crainte de ne pas trouver une voiture de place à la gare de Bruxelles (Midi) et lorsqu'ils ont pu se procurer un véhicule, ils sont livrés à la merci des cochers dont les exigences exorbitantes ont souvent provoqué des plaintes aussi vives que légitimes.

Nous apprenons que l'administration des chemins de fer s'est préoccupée de ces réclamations et qu'elle vient de s'entendre avec l'autorité communale de Saint-Gilles pour y donner satisfaction complète.

A partir du 1er janvier prochain, les voyageurs des trains directs de Paris à Bruxelles pourront, en arrivant à la station frontière ou à Mons, prendre des billets sur la présentation desquels une voiture de place sera mise à leur disposition à l'arrivée du train, sans qu'ils aient rien à payer aux cochers.

Ces billets seront délivrés à des prix uniformes, l'un pour le jour, l'autre pour la nuit, sans taxes supplémentaires ni pour les bagages ni pour les parcours dans les faubourgs.

— On lit dans une gazette bruxelloise :

Il n'est bruit, dans le faubourg de Laeken, que d'un horrible attentat dont une jeune fille de cette commune aurait été tout récemment la victime.

Voici ce que l'on raconte :

Cette jeune fille retournant le soir de son atelier où elle venait de toucher la paie de sa semaine, fut accostée, non loin du canal, par un individu qui lui enleva son porte-monnaie après l'avoir terrassée.

Revenue à elle et poursuivant, tout en larmes, son chemin, la jeune fille fut accostée de nouveau, quelques pas plus loin, par un autre individu, qui lui demanda pourquoi elle pleurait.

La pauvre fille lui raconta l'attentat dont elle venait d'être victime.

— Et reconnaîtriez-vous votre agresseur ? fit son interlocuteur.

— Oh ! pour cela, oui, répondit-elle. Si je le rencontre jamais, pour sûr, je le reconnaîtrai.

A ce mot, l'inconnu se jette sur elle, la renverse et — chose horrible ! — lui crève les deux yeux au moyen d'un instrument pointu.

On ajoute que la malheureuse est morte, la semaine dernière, des suites de ses blessures.

Qu'y a-t-il de vrai dans cette épouvantable histoire ? Nous n'en savons rien, mais elle nous est revenue, hier, de deux sources différentes, et si c'est une pure invention, nous ne saurions trop engager la police à la faire démentir au plus tôt.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

A cause du jour de l'an, le *JOURNAL DE ROUBAIX* ne paraîtra pas demain.

Conseil municipal de Roubaix

30 *décembre* 1874.

SÉANCE D'INSTALLATION

(28 Membres présents.)

M. le Maire fait remarquer qu'il ne lui sera possible de former l'ordre d'inscription au tableau et de désigner à chaque conseiller la place qu'il doit occuper dans la salle des séances, que lors que M. Deregnaucourt, qui est nommé dans sept sections, et M. Morel, qui a aussi deux nominations, auront fait connaître la section pour laquelle ils veulent opter.

M. Deregnaucourt, alors prié de vouloir bien faire connaître sa décision, répond qu'il entend user de tous les délais que lui accorde la loi ; M. Morel exprime la même résolution.

M. le Maire déclare que dès lors il va procéder à l'appel nominal dans l'ordre des sections.

1re Section :

MM. Louis Watine-Wattine, présent
Constantin Descat, »
Scrépel-Roussel, »
Seney. »

2me Section :

Achille Scrépel, »
J. Deregnaucourt, »
Famechon, »
Junker. »

3me Section :

J. Deregnaucourt, »
Morel, »
Flipo, »
Léon Foveau. »

4me Section :

J.-B. Delplanque, »
Delcourt-Tiers, »
Harmkouck, »
Emile Baas. »

5me Section :

J. Deregnaucourt, »
J. Quint, »